

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE

PROCÈS-VERBAL d'une **séance extraordinaire** de la Corporation municipale de Saint-Fulgence, tenue le **17 février 2020** à dix-neuf heures trente à laquelle session sont présents :

M. Gilbert Simard,	maire	
M. Nicolas Riverin Turcotte,	conseiller	district no 1
M. Henri-Paul Côté	conseiller	district no 3
M. Robert Blackburn,	conseiller	district no 4
M. Jean Bolduc,	conseiller	district no 5
M. Martin Morissette,	conseiller	district no 6

ASSISTE ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE :-

M. Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier

EST ABSENTE :

Mme Dominique Baillargeon, conseillère district no 2

0.- OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE, CONSTATATION DU QUORUM :

Monsieur le maire préside, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

AVIS DE CONVOCATION :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant le conseil un certificat de signification établi par Simon Aubin, chargé de projet aux travaux publics ainsi que Johanne Larouche, secrétaire, qui attestent avoir signifié l'avis de convocation de la présente **séance extraordinaire**, à tous les membres du conseil dans les délais prévus par le Code municipal du Québec.

1.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :-

C-2020-043

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

- 0.- Ouverture de la séance extraordinaire et constatation du quorum**
- 1.- Adoption de l'ordre du jour**
- 2.- Modification du droit d'emphytéose consenti par la Municipalité en faveur de la Coop de solidarité du Cap Jaseux concernant parties de lots 17D et 18B, rang A, Canton de Harvey – Autorisation de signature**
- 3.- Période de questions**
- 4.- Levée de la séance**

2.- MODIFICATION DU DROIT D'EMPHYTÉOSE CONSENTI PAR LA MUNICIPALITÉ EN FAVEUR DE LA COOP DE SOLIDARITÉ DU CAP JASEUX CONCERNANT PARTIES DE LOTS 17D ET 18B, RANG A, CANTON DE HARVEY – AUTORISATION DE SIGNATURE

C-2020-044

CONSIDÉRANT QUE le 15 janvier 2020, monsieur Napesh Lapointe et madame Carmen Tremblay ont fait signifier à la Municipalité de Saint-Fulgence une demande introductive d'instance en acquisition d'un droit de propriété d'un immeuble par prescription acquisitive de dix ans dans le dossier du district judiciaire de Chicoutimi portant le numéro 150-17-004130-206;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs et la Municipalité en sont venus à une entente de principe réglant le litige entrepris par les demandeurs Napesh Lapointe et Carmen Tremblay devant la Cour supérieure du district de Chicoutimi, portant le numéro 150-17-004130-206, à être exécutée;

CONSIDÉRANT QUE la Coop de solidarité du Cap Jaseux a un droit d'emphytéose sur les lots visés dans l'entente de principe, laquelle entente a été acceptée par la Municipalité le 5 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE pour exécuter ladite entente de principe, la Municipalité doit être pleine et entière propriétaire des lots visés;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT :
(4 POUR, 1 CONTRE)

QUE les lots visés par l'entente de principe soient retirés du droit d'emphytéose accordé en faveur de la Coop de solidarité du Cap Jaseux;

QUE la Municipalité accepte et approuve le projet de contrat modifiant le droit d'emphytéose joint à la présente résolution.

QUE messieurs Gilbert Simard et Jimmy Houde, respectivement maire et directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, soient autorisés à signer tous contrats notariés à intervenir et nécessaires pour réaliser le retrait des lots visés par l'entente de principe du droit d'emphytéose accordé en faveur de la Coop de solidarité du Cap Jaseux.

3.- PÉRIODE DE QUESTIONS :-

Madame Françoise Harvey, 385 rue Saguenay, demande :

- Si la Municipalité doit afficher les avis de séances extraordinaires.

Monsieur Jimmy Houde répond que oui, à deux endroits.

- Combien de membres du conseil nécessaires pour avoir quorum.

Monsieur Jimmy Houde répond trois conseillers et monsieur Simard.

- Des questions supplémentaires sur le terrain au Parc Aventures Cap Jaseux.

Monsieur Jimmy Houde informe qu'il y a eu un règlement hors cour suite à la rénovation cadastrale

4.- LEVÉE DE LA SÉANCE :-

C-2020-045

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCÉDER à la levée de la séance à 19 h 33.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ :-

Je soussigné, Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites par le conseil de la Municipalité de Saint-Fulgence.

Maire

Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Gilbert Simard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

/jl